



PARC NATUREL MARIN DES GLORIEUSES

Conseil de gestion du 4 mars 2019

Délibération PNMG_2019_01

Adoption du relevé de décisions de la séance du 30 octobre 2018

Le Conseil de gestion,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 à L334-5 et R334-31 à R334-35 ;

Vu le décret n° 2012-245 du 22 février 2012 portant création du Parc naturel marin des Glorieuses ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2018-01 du 12 janvier 2018 portant nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses ;

Vu la délibération n°2016-24 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 6 juillet 2016 portant approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Délibère :

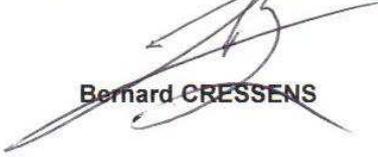
Article 1 :

Le projet de relevé de décisions de la séance du 30 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Agence française pour la biodiversité.

**Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin des Glorieuses**


Bernard CRESSENS



Parc naturel marin des Glorieuses

Conseil de gestion du 30 octobre 2018

Relevé de décisions

approuvé le 4 mars 2019

Accueil

La séance est présidée par Bernard CRESSENS, qui invite les participants présents sur chaque site (Locaux du Parc à Itoni, Siège des TAAF à Saint-Pierre de La Réunion, Antenne des TAAF à Paris), à se présenter.

Les nouveaux membres sont :

- **Christine GEOFFROY**, secrétaire générale des TAAF
- **Eric MEVELEC**, directeur de la mer du sud de l'océan Indien
- **Abdou DAHALANI**, président du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

Mme Christine GEOFFROY siège cependant pour cette séance en qualité de représentant du Préfet des TAAF, comme Commissaire du gouvernement.

Joanna KOLASINSKI, chargée des activités scientifiques, coopérations et Fonds européens de développement (FED) aux TAAF ainsi que Laure MONTCHAMP, coordinatrice du projet COPRA à l'AFB, sont invitées en tant qu'observatrices.

Trois personnalités qualifiées ont donné une procuration à d'autres membres du conseil de gestion. Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président propose aux membres que l'élection du deuxième vice-président du Parc soit organisée lors du prochain Conseil de gestion qui se tiendra début 2019.

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis aux participants.

- ✓ Approbation du relevé de décisions de la séance précédente
- ✓ Renouvellement du Conseil maritime ultra-marin du bassin sud océan Indien : désignation des représentants du Parc (1 titulaire + 1 suppléant)
- ✓ Présentation des résultats des campagnes scientifiques menées dans le cadre du Xème FED
- ✓ Information sur l'avancement du projet COPRA
- ✓ Information sur la surveillance aux Glorieuses

- ✓ Information sur la convention TAAF / AFB
- ✓ **Information sur le plan d'action de l'AFB pour améliorer et consolider son fonctionnement**
- ✓ Questions diverses

Le point d'information sur le plan d'action de l'AFB pour améliorer et consolider son fonctionnement est retiré de l'ordre du jour car celui-ci n'est pas abouti.

Le conseil de gestion approuve cet ordre du jour.

Approbation du relevé de décisions de la séance précédente

Le projet de relevé de décisions de la séance du 25 avril 2018 a été transmis le 31 mai 2018 au président et aux commissaires du Gouvernement, qui n'ont pas émis d'observations.

Une erreur sur la date de la séance doit être corrigée en tête du relevé de décisions.

Moyennant cette correction, le projet de relevé de décisions est soumis au vote.

Décision	Le relevé de décisions de la réunion du conseil de gestion du 25 avril 2018 est approuvé à l'unanimité	Délibération 2018_09
----------	---	----------------------

Renouvellement du Conseil maritime ultra-marin du bassin sud océan Indien : désignation des représentants du Parc

Pour mémoire, le Conseil maritime ultra-marin de bassin :

- ✓ « Se réunit au moins une fois par an »
- ✓ « Emet des recommandations sur tous les sujets relevant de la mer et du littoral »
- ✓ « Peut être saisi pour avis de toute question intéressant ces sujets »
- ✓ « Elabore, sous la présidence des préfets, le document stratégique de bassin ».

Bernard CRESSENS et Jean-Pierre CHARPENTIER (ancien vice-président du conseil de gestion) ont été désignés par arrêté du 9 février 2016 pour siéger au Conseil maritime ultra-marin de bassin sud océan Indien, respectivement comme titulaire et suppléant, pour une durée de 3 ans.

Seul Bernard CRESSENS peut siéger depuis que Jean-Pierre CHARPENTIER n'est plus membre du conseil de gestion.

Le Conseil maritime va être renouvelé en février 2019. Il convient donc de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter le conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses au Conseil maritime.

Aucune candidature n'est parvenue avant la séance. Le Président aurait souhaité que son suppléant soit une personne basée à La Réunion, ce qui faciliterait la représentation du Parc.

Cependant, plusieurs membres du conseil de gestion sont déjà membres titulaires du Conseil maritime ultramarin à un autre titre. S'ils comptent renouveler leur mandat, ils ne peuvent pas se présenter à celui de représentant du Conseil de gestion.

Les TAAF étudieront les possibilités juridiques de désigner une personne de la collectivité à ce poste.

L'ensemble des membres s'accordent pour donner délégation au Président pour la proposition d'un suppléant.

Présentation des résultats des campagnes scientifiques menées dans le cadre du Xème FED

Ce point a été mis à l'ordre du jour à la demande des membres du Conseil de gestion.

Joanna KOLASINSKI, chargée des activités scientifiques, coopérations et Fonds européens de développement (FED) aux TAAF, présente les résultats des campagnes menées dans le cadre du Xème FED.

Sur l'inventaire et suivi des récifs coralliens (SIREME), le conseil de gestion s'interroge sur l'origine des maladies coralliennes et anomalies de la qualité de l'eau observées à proximité de l'îlot du Lys, plusieurs hypothèses étant émises, comme une éventuelle contamination par les déjections des oiseaux ou la présence illégale, accréditée par une diminution des poissons carnivores dans ce même secteur ainsi que par les auditions réalisées lors des contrôles. Le positionnement géographique de l'île du Lys pourrait également induire des conditions hydrodynamiques spécifiques.

Le conseil de gestion recommande :

- de poursuivre les investigations pour expliquer les anomalies observées sur l'île du Lys,
- d'accroître la surveillance de l'ensemble des activités dans ce secteur, notamment en développant l'utilisation de drones,
- de rechercher des alternatives aux balises et abonnements Argos, comme par exemple les ondes radio X, et de s'appuyer sur la présence des militaires, gendarmes et agents TAAF pour la récupération des données sur place.

Sur l'étude des peuplements ichtyologiques et des communautés récifales des bancs du Geysier, de la Zélée et de l'Iris (EPICURE), le conseil de gestion réagit aux recommandations présentées par les scientifiques au regard des très faibles niveaux de densité, de biomasse et de recrutement des principales espèces commerciales constatés sur le banc du Geysier. Leurs conclusions soulignent l'impossibilité de proposer un effort de pêche annuel effectif (RMD) et de définir une méthode de gestion durable de la ressource tant que la pression de pêche INN existe et recommandent un arrêt total des activités de pêche avec des mesures de protection de la ressource dans l'attente d'une situation plus propice pour une remise en exploitation.

Le conseil de gestion souligne :

- que les résultats de la campagne sont encore bruts et n'apportent pas de preuve de la surexploitation, même si certains indicateurs la suggèrent,
- que les échanges au sein des comités techniques du projet Xème FED doivent se poursuivre avant de proposer des mesures de gestion,
- qu'il convient de lutter en priorité contre la pêche illégale avant de mettre en place des réglementations qui pénaliseraient les pêcheurs légaux,
- que la présence de navires de pêche autorisés sur les bancs de la Zélée et du Geysier pourrait être un facteur de dissuasion de la pêche illégale sur ces bancs.

Le conseil de gestion demande qu'un représentant de l'IFREMER de La Réunion, co-porteur de l'étude soit présent au prochain Conseil de gestion (début 2019) afin de présenter plus en détails les résultats du projet EPICURE.

Sur le suivi et l'évaluation de la qualité de l'eau (PANAMAG), le conseil de gestion n'a pas d'observations.

Au regard des résultats du Xème FED, les membres s'accordent sur l'intérêt de faire des Glorieuses un observatoire scientifique pour l'étude de la biodiversité et la compréhension des changements globaux.

Sur la mise en place de protocoles et indicateurs pour le suivi (tableau de bord), la Directrice déléguée rappelle que le financement Xème FED de la personne en charge de cette action s'est achevé en avril 2017 et qu'en l'absence de remplaçant, le travail sur le tableau de bord du Parc a été considérablement ralenti. Toutefois, elle informe le conseil qu'un VSC vient d'être recruté sur ce poste afin de poursuivre le travail engagé et ce à partir du 1^{er} décembre.

Concernant la valorisation des résultats du projet Xème FED, il est confirmé que l'ensemble des données produites dans le cadre du projet sont bancarisées et seront mises à disposition du public et des scientifiques et que les résultats seront diffusés dans les congrès régionaux et internationaux, notamment par les porteurs de projets eux-mêmes mais également par les ordonnateurs.

Le conseil de gestion insiste sur la nécessité de valoriser ces résultats auprès du grand public.

Sur proposition de la Directrice déléguée, le conseil de gestion valide l'inscription des projets suivants au budget prévisionnel 2019, en vue du dialogue de gestion avec la direction de l'AFB :

- **Principe d'une contribution financière du Parc pour la valorisation des résultats du Xème FED.**
- **Principe de prévoir un suivi du blanchissement corallien par le Parc en avril 2019 à l'occasion de la tournée du Marion Dufresne.**
- **Nécessité d'une protection particulière des ressources du banc du Geysier en renforçant la lutte contre la pêche INN.**

Information sur l'avancement du projet COPRA

Laure MONTCHAMP présente l'état d'avancement du projet COPRA.

Le conseil de gestion est favorable à la poursuite du projet dans l'objectif de pérenniser le réseau herbier régional et de poursuivre les suivis des herbiers, en veillant à la pertinence des suivis au regard des moyens disponibles : il est important que les suivis ne soient pas dépendants de financements ponctuels et de personnes données.

La Directrice déléguée reconnaît qu'il serait idéal que le Parc puisse mettre en œuvre directement les suivis nécessaires mais les moyens humains et financiers mobilisables apparaissent insuffisants, d'où l'intérêt de continuer également à rechercher des financements externes.

Le conseil de gestion valide le principe d'inscrire au budget prévisionnel 2019 un financement pour externaliser les prestations de montage du projet et de recherche de financements.

Le président signale par ailleurs au conseil de gestion les nombreuses difficultés administratives, liées aux dysfonctionnements de l'AFB, qu'a rencontré le projet COPRA. L'équipe du Parc rencontre notamment des difficultés à passer les marchés nécessaires et à obtenir une priorisation, malgré les interventions du président.

Isabelle AUTISSIER, en tant que membre du Conseil d'administration de l'AFB, considère qu'il est inadmissible que des projets de cette importance soit compromis par l'incapacité de l'AFB à passer un marché. Elle se propose de faire remonter ces problèmes au Conseil d'administration et à la Présidence de l'Agence. Elle souligne l'importance que tous les parcs se mobilisent également.

Le président précise que les présidents de Parc vont saisir l'AFB pour qu'on leur communique le rapport du CGEDD sur les moyens des parcs diligenté à leur demande par M. Nicolas HULOT.

Information sur la surveillance aux Glorieuses

Nicolas MARIEL fait un point sur l'annulation des missions programmées dans le cadre du contrôle régional des pêches de l'INTERREG V pour l'année 2018. Un problème de gouvernance interne à la commission de l'océan Indien (COI) et la non reconduction du programme Smartfish n'ont pas permis le renouvellement de ces missions. Une réunion interministérielle (RIM) a été demandée afin de trouver des financements pour la reconduction de ces missions en 2019. Une demande de financement auprès de l'AFB sera également sollicitée.

Caroline BALLERINI informe le conseil de gestion de la non réalisation de la mission de surveillance hauturière qui était prévue sur 7 jours à Mayotte et aux Glorieuses, dans la continuité de la mission INTERREG V. La demande d'achat transmise début mars au siège de l'AFB n'a toujours pas abouti à la publication du marché, la charge de travail du service concerné ne lui permettant pas de traiter la demande.

Le conseil de gestion déplore cette situation. **Le président demande à la directrice déléguée un rapport sur les raisons qui ont conduit à annuler cette mission inscrite au programme d'actions validé par le conseil de gestion.**

Il est rappelé :

- **L'ampleur de la pêche INN aux Glorieuses** : 90% des infractions relevées lors des missions INTERREG V de 2017 concernaient les Glorieuses. La pêche INN, jusqu'à présent plus importante à Juan de Nova, s'est à présent reportée sur les Glorieuses. Pour exemple, en mai 2018, un avion militaire a détecté six navires pratiquant une pêche INN dans le Parc. A chaque passage au Geysier et à la Zélée, des embarcations de pêche en infraction sont observées. Six navires de pêche mahorais ont été appréhendés au Geysier avec 2,8 tonnes de poissons, début août.
- **Les moyens déployés pour lutter contre la pêche INN aux Glorieuses** :
 - ✓ présence dissuasive du détachement sur l'île et de deux zodiacs, toutefois inadaptés au territoire,
 - ✓ missions régulières du Champlain, bâtiment de la Marine nationale, dans le canal du Mozambique,
 - ✓ missions du Nivôse et de l'Astrolabe, toutefois la zone de patrouille de ce dernier est principalement au Sud (Australes et Antarctique),
 - ✓ vols logistiques dans les Eparses en Casa permettant d'assurer une surveillance de la zone lors des passages,
 - ✓ moyens satellitaires peu adaptés à la détection des petits navires pratiquant la pêche INN.
- **Les moyens complémentaires qui pourraient être mis en œuvre** :
 - ✓ acquisition d'un nouveau semi-rigide plus adapté aux Glorieuses
 - ✓ utilisation de drones pour des missions de surveillance
 - ✓ présence dissuasive de pêcheurs légaux sur place
 - ✓ délivrance de l'essence détaxée aux pêcheurs mahorais conditionnée à l'embarquement d'un GPS à bord, dans le but d'acquérir des données sur cette pêcherie et d'obliger les navires à respecter leur zone de navigation et de pêche.

Le conseil de gestion valide l'inscription des projets suivants au budget prévisionnel 2019, en vue du dialogue de gestion avec la direction de l'AFB :

- **Principe de la poursuite des campagnes de surveillance hauturière** malgré leur coût important,
- **Principe de prévoir un financement pour participer à l'achat d'un semi-rigide et d'un drone** basés aux Glorieuses, que le Parc pourrait utiliser lors de ses missions de surveillance mais aussi scientifiques.

Le Président propose par ailleurs que l'Action de l'Etat en mer (AEM) en matière de pêche et d'environnement soit présentée lors du prochain conseil de gestion.

Information sur la convention TAAF / AFB

La convention-cadre de collaboration TAAF/AFB signée le 19 avril 2018 :

- Réaffirme la collaboration pour développer la connaissance, soutenir financièrement les projets en faveur de la biodiversité, communiquer et sensibiliser, assurer la surveillance.
- **Prévoit spécifiquement pour le Parc d'engager une réflexion sur la collaboration à mettre en œuvre pour une bonne gestion de cet espace, voire sur l'évolution de son statut de protection.**

Le conseil de gestion n'émet pas d'observation quant à cette perspective.

Questions diverses

En l'absence de question, il est proposé de planifier la prochaine réunion du conseil de gestion à Saint-Pierre, si possible entre le 7 et le 20 mars, notamment pour l'approbation du rapport d'activité et du programme d'action et l'élection du 2^{ème} vice-président. Les commissaires du Gouvernement et les membres du conseil de gestion sont invités à faire connaître leurs éventuelles impossibilités à cette période.

La séance est close à 18h45, heure des Glorieuses.

Liste des participants – séance du 30 octobre 2018

Membres du conseil de gestion

Mme Géraldine GODINEAU, représentant Mme Christine GEOFFROY, secrétaire générale des Terres australes et antarctiques françaises

M. Alexandre TROUVILLIEZ, chef de district des îles Eparses

Mme Sophie MARINESQUE, représentant Cédric MARTEAU, chef de service de l'administration des Terres australes et antarctiques françaises

M. Nicolas MARIEL, représentant M. Eric MEVELEC, directeur de la mer sud océan Indien

M. Sébastien TARQUIS, représentant M. Henri LEVET, commandant de la zone maritime sud de l'océan Indien

M. Michel GOUJON, représentant de la pêche hauturière, suppléant

M. Charif ABDALLAH, représentant de la pêche artisanale mahoraise

M. Régis MASSEAU, représentant de la pêche artisanale mahoraise

M. Bernard CRESSENS, représentant d'une association nationale de protection de l'environnement

Mme Violaine DULAU, représentant une association de protection de l'environnement dans l'océan Indien

Mme Isabelle AUTISSIER, membre du Conseil consultatif des Terres australes et antarctiques françaises

Mme Pascale CHABANET, spécialiste des récifs coralliens

M. Jérôme BOURJEA, spécialiste des mammifères marins et tortues

M. Abdou DAHALANI, président du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

Commissaires du Gouvernement

Mme Christine GEOFFROY, représentant le préfet administrateur des Terres australes et antarctiques françaises

Equipe du Parc

Mme Cécile PERRON, directrice déléguée

Mme Caroline BALLERINI, directrice adjointe, chef du service opérations

M. Paul GIANNASI, chef du service ingénierie

Mme Laure MONTCHAMP, chef de projet COPRA

Invités

Mme Joanna KOLASINSKI, chargée des activités scientifiques, coopérations et Fonds européens de développement (FED) - Terres australes et antarctiques françaises

Mme Anne-Laure CLEMENT, Chargée du Parc naturel marin des Glorieuses - Terres australes et antarctiques françaises